

Province de Québec  
Municipalité de la  
Paroisse de  
Saint-Paul-de-la-Croix

À une séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, tenue à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix, le lundi septième jour du mois de février 2011, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Le maire :	Monsieur	Philippe Dionne
Les conseillères et les conseillers :	Mesdames	Johanne Charron Julie Grenier Nancy St-Pierre
	Messieurs	Stéphane Proulx Robert Levesque Serge Boucher

formant quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Hélène Malenfant, est aussi présente.

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Philippe Dionne, maire, souhaite la bienvenue aux élus (es) municipaux et aux citoyens de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix. Celui-ci lit l'ordre du jour.

Résolution 19-02-2011

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant le point intitulé « Affaires nouvelles » ouvert.

Résolution 20-02-2011

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 soit accepté en sa forme et teneur.

Résolution 21-02-2011

### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le bordereau numéro 01-2011 des comptes à payer soit accepté au montant de 13 072,41 \$.

### **PRÉSENTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS**

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, dépose et présente aux élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix le bordereau numéro 01-2011 des comptes payés au montant de 26 639,24 \$.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **SUIVI DES DOSSIERS DE LA MUNICIPALITÉ**

Résolution 22-02-2011

### **PROCLAMATION DU MOIS DE FÉVRIER, MOIS DU COEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le mois de février est le mois du coeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix affiche son coeur;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce geste, la municipalité démontre sa préoccupation pour la santé cardio-vasculaire de ses concitoyens et concitoyennes et souligne l'implication de la Fondation des maladies du coeur au sein de la communauté depuis plus de 50

ans. Toujours l'une des premières causes de décès, les maladies du coeur emportent le tiers de nos concitoyens et concitoyennes soit une personne à toutes les 27 minutes au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Fondation des maladies du coeur du Québec, forte de l'engagement de ses bénévoles, de ses employés et de ses donateurs, a pour mission de contribuer et de promouvoir la santé du coeur, afin de réduire les invalidités et les décès qui sont dus aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux partout au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE**

par ses actions, la Fondation des maladies du coeur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;

**CONSIDÉRANT QUE**

le soutien apporté aux actions de la Fondation permettra de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir.

**POUR CES MOTIFS,**

il est proposé par madame Johanne Charron, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix proclame **Février, mois du coeur** et encourage toute la population à **Afficher son coeur !**.

Résolution 23-02-2011

Aucune résolution du numéro 23-02-2011 n'a été adoptée lors de la séance du 7 février 2011 du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix. Une omission a été faite lors de la numérotation des résolutions.

## **DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES**

Résolution 24-02-2011

### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR PERMETTRE DES CAMPS DE VACANCES À DES ENFANTS DE FAMILLES À FAIBLE REVENU, ÉTÉ 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance du CSSS de Rivière-du-Loup, en date 26 janvier 2011, au sujet d'une demande de contribution financière afin de permettre à des familles et à des enfants de bénéficier d'un camp de vacances à l'été 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** les intervenantes et intervenants du CLSC travaillent auprès de ces familles et l'expérience des années antérieures démontre les bienfaits d'un séjour en camp de vacances, tant pour les enfants qui ont l'occasion de vivre des expériences saines et enrichissantes que pour les parents qui peuvent s'offrir ainsi un moment de répit;

**CONSIDÉRANT QU'** une quarantaine d'enfants ont bénéficié d'un camp en 2010 grâce au support financier du milieu. Un séjour dans un camp coûte en moyenne 440 \$ par semaine.

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) et présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix verse une contribution financière de 25 \$ aux Fonds de dépannage PA.RI.CI./camps de vacances afin de permettre à des jeunes qui vivent dans des familles à faible revenu de séjourner une semaine à un camp de vacances.

Résolution 25-02-2011

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'ACTION CHÔMAGE  
KAMOURASKA INC.**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de Action Chômage Kamouraska inc., en date du 7 janvier 2011, au sujet d'une demande d'aide financière pour leur organisme qui œuvre au sein de la population depuis 30 ans et qui a pour mandat la défense des droits des chômeurs et chômeuses;

**CONSIDÉRANT QUE**

lors dernières années, Action Chômage Kamouraska inc. observe que de plus en plus de personnes consultent le service, mais malheureusement leur situation financière est précaire. Quand l'organisme effectue de la défense de droits, il est parfois difficile d'avoir tous les appuis nécessaires parce que celui-ci dérange;

**CONSIDÉRANT QUE**

celui-ci considère que le service technique qu'il offre à la population est un soutien important, puis qu'il permet d'améliorer la situation financière de plusieurs familles et par le fait même de diminuer le niveau de pauvreté de la région;

**CONSIDÉRANT QUE**

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, une nouvelle catégorie de membre corporatif a été constituée pour aider à améliorer leurs sources de financement, au montant de 50 \$ par année.

**POUR CES MOTIFS,**

il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix ne donne aucun suivi à la demande d'aide financière de Action Chômage Kamouraska inc.

Résolution 26-02-2011

## **HOMMAGE À NOS BÉNÉVOLES**

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance du journal Info Dimanche, en date du 3 février 2011, au sujet d'un projet thématique : **Hommage à nos bénévoles;**
- CONSIDÉRANT QUE** le choix du bénévole est monsieur Roberto Caron;
- CONSIDÉRANT QUE** cet hommage sera publié dans l'édition de Pâques, soit celle du 20 avril 2011;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût de cette publicité est de 80 \$ plus taxes.
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accepte de défrayer, un montant de 80 \$ plus taxes, pour rendre hommage à notre bénévole, monsieur Roberto Caron.

## **SERVICE INCENDIE**

Résolution 27-02-2011

## **OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE JACQUES THIBAUT DE PIERREVILLE POUR L'INSPECTION ET LA PRÉVENTION ANNUELLE**

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de l'entreprise Jacques Thibault de Pierreville, en date du 18 janvier 2011, au sujet d'une offre de service pour la vérification complète de la pompe et des accessoires ainsi que l'inspection des camions à incendie;

**CONSIDÉRANT QUE**

le prix pour la vérification annuelle pour l'autopompe et le camion citerne avec pompe intégrée est 275 \$ plus taxes, pour une pompe portative 40 \$ plus taxes si fait en même temps que le camion, pour une pompe portative seulement ou pompe remorque (incluant le déplacement) 150 \$ plus taxes, pour un appareil d'élévation 800 \$ plus taxes et un camion citerne sans pompe (essais routiers) 75 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE**

cette inspection préventive est prévue pour notre région du 6 au 10 juin 2011;

**CONSIDÉRANT QUE**

la présence de deux hommes est requise en tout temps lors des essais.

**POUR CES MOTIFS,**

il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise et mandate l'entreprise Jacques Thibault de Pierreville d'effectuer la vérification complète de la pompe et des accessoires ainsi que l'inspection des camions à incendie.

NOTE

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE RAMONAGE DE CHEMINÉE**

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'elle a reçu une correspondance de la compagnie Arbex, en date du 27 janvier 2011, au sujet du renouvellement du contrat pour le service de ramonage de cheminée.

Un des dirigeants de l'entreprise demande une rencontre avec les élus (es) municipaux pour expliquer la méthode de travail qui est établie et uniforme pour chaque municipalité.

Le coût du service de ramonage est 20 \$ plus taxes par cheminée visitée. Cette entreprise précise que le contrat octroyé avec la municipalité est un ramonage partiel (cheminée seulement) et que le propriétaire doit faire nettoyer les conduits et l'appareil producteur de chaleur dans les plus

brefs délais. Celle-ci peut offrir à la population ce service et qu'un estimé est fait au moment du ramonage et les frais sont directement facturés au propriétaire.

Les élus (es) municipaux acceptent une rencontre avec un représentant d'Arbex pour discuter de la méthode de travail et du renouvellement du contrat de service pour le ramonage de cheminée, le jeudi 3 mars 2011, à 19 h 30, à la salle du Conseil.

Résolution 28-02-2011

**DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPUTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR LE SERVICE INCENDIE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire se donner les moyens pour répondre plus adéquatement possible aux exigences du schéma de sécurité incendie et du plan de mise en œuvre local;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a prévu dans son programme triennal l'acquisition d'équipements pour son service incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce matériel est dispendieux.

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix demande au député de Rivière-du-Loup une aide financière pour l'acquisition d'équipements au service incendie municipal.



## **SUIVI DU DOSSIER DU SERVICE INCENDIE**

Résolution 29-02-2011

### **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX MANIFESTE SON INTENTION POUR UNE POSSIBILITÉ D'UNE ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES KAMLOUP**

**CONSIDÉRANT QUE** les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix ont rencontré des dirigeants de la Régie intermunicipale de protection contre les incendies Kamloop;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire se donner les moyens pour répondre plus adéquatement possible aux exigences du schéma de sécurité incendie et du plan de mise en œuvre local;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de protection contre les incendies Kamloop a présenté leurs services en matière de prévention en sécurité incendie et répondu aux questions;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix est intéressé à adhérer à ladite Régie.

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par madame Julie Grenier, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix manifeste son intention à la Régie intermunicipale de protection contre les incendies Kamloop pour une possibilité d'adhérer à une entente intermunicipale.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Résolution 30-02-2011

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR LA SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Sécurité civile est sous la juridiction de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix;

**CONSIDÉRANT QU’** un montant de 1 000 \$ est alloué pour son fonctionnement.

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accorde un montant de 1 000 \$ pour la Sécurité civile.

Le tout s’effectuera sur acceptation de réquisition par le Conseil et le paiement sur présentation de factures.

### **RÉSEAU ROUTIER**

#### NOTE

### **SUIVI DU DOSSIER DE LA TAXE D’ACCISE**

Le 3 février dernier, les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix ont rencontré monsieur Eric Bélanger, ingénieur et directeur du bureau de Roche ltée, Groupe-conseil, de Rivière-du-Loup, pour établir une première programmation des travaux admissibles au programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ). Un suivi sera donné en collaboration avec la firme d’ingénierie de Roche ltée, Groupe-conseil.

## **PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Résolution 31-02-2011

### **PROGRAMME AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - CHEMIN DU PREMIER RANG OUEST, CELUI DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU RANG A ET DU QUATRIÈME RANG EST ET CELUI DU RANG 5 OUEST DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire exécuter des travaux de construction, d'amélioration et d'élargissement à certains endroits de son réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux doivent être exécutés au chemin du premier rang Ouest, celui de l'intersection de la route du rang A et du quatrième rang Est et celui du cinquième rang Ouest de Saint-Paul-de-la-Croix.

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix demande au député de Rivière-du-Loup, une subvention dans le cadre du Programme "Amélioration du réseau routier", pour exécuter les travaux suivants :

- Compléter le soulèvement et le rechargement du chemin du premier rang Ouest  
25 000 \$;
- Amélioration, élargissement, soulèvement et rechargement à l'intersection de la route du rang A et du chemin du quatrième rang Est  
10 000 \$;

- Amélioration, élargissement, soulèvement et rechargement du chemin du cinquième rang Ouest  
10 000 \$;
- Rechargement en matériels granuleux pour certains endroits du réseau routier municipal  
5 000 \$.

Résolution 32-02-2011

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
POUR UNE CONTINUITÉ D'UN PASSAGE DE PIÉTONS SUR LA  
RUE PRINCIPALE OUEST EN BÉTON BITUMINEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix est soucieuse de la sécurité des familles;

**CONSIDÉRANT QU'** en septembre 2001, la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix s'est dotée d'une politique familiale pouvant servir de guide lors des prises de décision du Conseil municipal sur les sujets susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles;

**CONSIDÉRANT QU'** en avril 2009, une mise à jour de la politique familiale a été complétée et adoptée en fonction des champs d'intervention pour la notion *Penser et agir famille* dans l'ensemble des orientations et des moyens d'actions préconisés par le Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité Famille juge que la sécurité des piétons est grandement compromise en direction ouest du village en raison d'une grande vitesse de circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs jeunes empruntent cette section pour aller prendre l'autobus scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite qu'une bande en revêtement bitumineux soit installée à partir du trottoir en béton de la rue Principale Ouest jusqu'à l'intersection

du chemin Denonville et celui du troisième rang Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'installation de cette bande favoriserait une meilleure sécurité pour les enfants, les piétons, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, etc.

**POUR CES MOTIFS,**

il est proposé par madame Johanne Charron, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix demande au ministère des Transports du Québec d'installer une bande de revêtement en béton bitumineux à partir du trottoir en béton de la rue Principale Ouest jusqu' à l'intersection du chemin Denonville et chemin du troisième rang Ouest pour la sécurité de nos familles et de nos citoyens et citoyennes.

Résolution 33-02-2011

**ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS  
(ABAT-POUSSIÈRE)**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de Sel Warwick, en date du 25 janvier 2011, au sujet d'une offre de service pour le chlorure de calcium en flocons pour l'abat-poussière 2011;

**CONSIDÉRANT QUE**

la compagnie offre la possibilité de reconduire le prix de l'année dernière soit 460 \$ plus taxes la tonne métrique;

**CONSIDÉRANT QUE**

cette offre est valide jusqu'au 15 février 2011. Après cette date, une augmentation du prix du ballot sera d'environ de 20 \$;

**CONSIDÉRANT QUE**

cette entreprise offre un chlorure de calcium en flocons 80 % - 87 % qui est certifié à la norme en vigueur NQ2410-300/2009.

**POUR CES MOTIFS,**

il est proposé par madame Julie Grenier, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix achète 12 ballots d'une tonne métrique, pour l'approvisionnement de chlorure de calcium en flocons, au montant de 460 \$ l'unité plus taxes la tonne métrique, de Sel Warwick incluant les frais de transport.

Ce matériel doit être livré au garage municipal (80, rue Principale Ouest) vers la fin de mai ou le début de juin 2011.

**AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

NOTE

**PROJET DE PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE VIGER-DENONVILLE**

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, rappelle aux élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'une rencontre s'est tenue, le 19 janvier dernier, pour le projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville. Lors de cette réunion, les représentants d'Innergex et de la MRC de Rivière-du-Loup ont présenté aux élus (es) municipaux de Saint-Épiphane et Saint-Paul-de-la-Croix ainsi qu'aux propriétaires fonciers les échéanciers dudit projet. Une assemblée est prévue pour l'ensemble de la population au printemps.

NOTE

**PROJET D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE À LA BIOMASSE**

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'une séance d'information s'est tenue le 27 janvier 2011, concernant l'utilisation de la biomasse forestière comme source d'énergie dans des projets de chaufferie institutionnelle ou commerciale. Après cette rencontre, il a été suggéré d'effectuer une visite de terrain au CSSS d'Amqui.

La municipalité a reçu un courriel du conseiller en développement économique du CLD de la région de Rivière-du-Loup, en date du 1<sup>er</sup> février 2011, au sujet de notre intérêt à l'égard de deux projets :

- Effectuer une visite terrain au CSSS d'Amqui;
- Intéresser à entreprendre une démarche d'analyse de préfaisabilité pour explorer le potentiel de mettre sur place un système de chauffage à la biomasse agroforestière.

Les membres du Conseil de la Municipalité sont intéressés à une visite de terrain au CSSS d'Amqui et d'entreprendre une démarche d'analyse de préfaisabilité pour explorer le potentiel de mettre sur place un système de chauffage à la biomasse agroforestière pour l'église, la salle paroissiale et l'école.

#### NOTE

### **PROJET 5 MAISONS 5 FAMILLES**

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'une rencontre s'est tenue, le 15 janvier 2011, avec monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup. Lors de cette réunion, monsieur D'Amour, nous a remis une copie du document concernant le projet 5 Maisons 5 Familles.

Une conférence de presse s'est tenue le 4 février dernier, à l'école de Saint-Épiphanie, pour présenter ledit projet.

Une copie du document a été donnée à chacun des membres du Conseil pour information.

#### NOTE

### **DEMANDE POUR ENTREPOSAGE**

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'elle a reçu une correspondance d'Arbex de Saint-Paul-de-la-Croix, en date du 28 janvier 2011, au sujet d'une demande d'entreposage de biens de la compagnie au terrain industriel. Cette requête sera déposée et étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa prochaine réunion. Un suivi sera donné ultérieurement.

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ET LA CONTINUITÉ  
DU PROJET D'ANIMATION EN MILIEU RURAL**

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de la coordonnatrice du projet d'Animation rurale pour le Comité des partenaires du projet d'Animation rurale de la MRC de Rivière-du-Loup, en date du 24 janvier 2011, au sujet du renouvellement de l'adhésion et la continuité du projet d'Animation en milieu rural;
- CONSIDÉRANT QU'** après analyse du rapport de l'agente de développement, il apparaît que le projet d'Animation en milieu rural doit se poursuivre compte tenu de son apport positif dans la collectivité;
- CONSIDÉRANT QUE** la participation financière de la municipalité est de 7 500 \$ pour la présence de 3 jours par semaine pour l'année 2011 d'un (e) agent (e) de développement.
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil municipal de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :
- A-** Que la continuité du projet d'Animation en milieu rural par la présence d'un (e) agent (e) de développement à trois jours par semaine dans le milieu soit renouvelée pour l'année 2011;
- B-** Que la participation financière de la municipalité, pour 2011, soit de 7 500 \$;
- C-** Que le maire de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix et la présidente de la Corporation de développement économique et touristique de Saint-Paul-de-la-Croix



soient autorisés à signer le protocole d'entente pour ce projet.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### Résolution 35-02-2011

#### **DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR DES TRAVAUX DE VERNISSAGE DU PLANCHER DE LA SALLE PAROISSIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la salle paroissiale est un endroit de rassemblement pour des organismes, des fêtes de familles, des mariages, des anniversaires, des funéraires, etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a prévu dans son programme triennal des travaux de vernissage du plancher de la salle paroissiale;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont dispendieux.

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix demande au député de Rivière-du-Loup une aide financière pour les travaux de vernissage du plancher de la salle paroissiale.

### Résolution 36-02-2011

#### **NOMINATION DES MEMBRES DE LA TABLE D'HARMONISATION (COMITÉ DE TRAVAIL) POUR LE PROJET D'AMÉLIORER L'OFFRE EN LOISIR AUX AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a signé une entente de collaboration avec l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'entente précise les objets et les modalités de collaboration entre divers partenaires locaux et régionaux dans le cadre d'une démarche visant l'amélioration de l'offre en loisir aux aînés;

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité doit créer une table d'harmonisation (comité de travail) pour le projet d'améliorer l'offre en loisir aux aînés.

**POUR CES MOTIFS,**

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix nomme les membres de la Table d'harmonisation (comité de travail) pour le projet visant l'amélioration de l'offre en loisir aux aînés :

- Madame Johanne Charron, conseillère;
- Madame Elisabeth Lavoie, membre du comité Famille;
- Madame Christine Malenfant, membre du comité Famille;
- Madame Léone Pelletier, secrétaire du Club des 50 ans et plus;
- Madame Raymonde Rioux, citoyenne;
- Madame Ève Desrochers, agente de développement;
- Madame Eve Desrochers, agente de développement;
- Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière;
- Monsieur Jean Marion, représentant de l'URLS.

La nomination d'un représentant du comité des Jeunes Sportifs sera effectuée ultérieurement.

## **INFORMATIONS**

### **PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE**

- La séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix se tiendra le lundi 7 mars 2011, à 20 h, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

### **PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL**

- La prochaine réunion de travail pour préparer la séance du 7 mars 2011 est prévue le jeudi 3 mars 2011, à 19 h 30, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet à traiter

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Résolution 37-02-2011

### **ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE LAMES POUR CAMION À NEIGE**

#### **CONSIDÉRANT QUE**

le chef d'équipe des travaux municipaux informe les élus (es) municipaux qu'un ensemble de lames doit être acheté pour l'entretien d'un camion à neige;

#### **CONSIDÉRANT QUE**

cette dépense est approximativement de 1 000 \$ plus taxes.

#### **POUR CES MOTIFS,**

il est proposé par monsieur Serge Boucher, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise le

chef d'équipe des travaux d'acquérir un ensemble de lames pour l'entretien d'un camion à neige, au montant approximatif de 1 000 \$ plus taxes.

Résolution 38-02-2011

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 25, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que l'assemblée soit levée.

---

Je, Philippe Dionne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Philippe Dionne,  
Maire

---

Hélène Malenfant, g.m.a.  
Directrice générale / secrétaire-trésorière